



N°19

LANTEN'NEWS

Votre bulletin communal
d'informations

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2023

- Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation de résultat pour l'année 2022. Il valide également le budget primitif 2023.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant des taxes locales par rapport à l'année 2022. **D'autre part il vous rappelle que l'État augmente la valeur des bases fiscales de 7,1% pour l'année 2023.**
- Le Conseil Municipal décide d'user de son droit de préférence pour l'achat de 2 parcelles forestières d'une surface totale d'environ 1 hectare ; budget 2 250 € environ.
- Le Conseil Municipal valide l'intégration à titre gratuit de la Rue des Gravieres à la voirie communale afin de pouvoir procéder à sa réfection dans le cadre du programme de travaux de voirie communale qui concerne également la Rue des Ombergeons.

INFORMATIONS DIVERSES

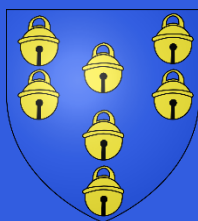
- **Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.**
- **Suite à l'initiative de l'ACCA (chasseurs de Lantenot) accompagnée de l'équipe municipale, une matinée NETTOYAGE du village sera organisée DIMANCHE 14 MAI 2023, RDV 9H place de la Mairie pour les volontaires.**
- Les travaux concernant la fibre sont terminés. Nous attendons donc la commercialisation par les différents fournisseurs qui peut prendre jusqu'à 3 mois.
- **Les horaires autorisés concernant la tonte et les engins à moteur ont évolué :**
Du lundi au samedi : 9H-12H & 14H-19H30
Les dimanches et jours fériés : 10H-12H

Le Maire,
David BALAUD

Suivez-nous sur internet ou contactez nous par mail : contact@lantenot.fr



@lantenot



Commune de Lantenot



lantenot.fr